

**MAIRIE DE CERIZAY**  
-----  
**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Séance du 03 juillet 2023  
-----

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : Mme Pierrette AUGER donne pouvoir à M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA donne pouvoir M. Sébastien GRELLIER, M. Gilles CLOCHARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BODIN, M. DOBROMIR DOSEV donne pouvoir à M. Yannick FORTIN.

**Secrétaire de séance** : M. Jacky AUBINEAU

**Convocation** : le 27 juin 2023  
-----

**DEL N°20230703-01 – Acquisition de la parcelle cadastrée CH 196**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

**Vu** le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

**Vu** la proposition d'acquisition faite au propriétaire M. et Mme NOUGUIER André ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de l'acquisition pour le montant de **VINGT-DEUX MILLE** (22.000 €), la parcelle cadastrée section CH 196, d'une contenance de 5 768 m<sup>2</sup>, 10 avenue de la Promenade, à M. et Mme NOUGUIER André ou leurs représentants ;

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes pour signer les documents relatifs à cette affaire et l'acte, dressé par l'étude notariale DELAUMONE à Bressuire.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jacky AUBINEAU



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

-----

## DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 03 juillet 2023

-----

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : Mme Pierrette AUGER donne pouvoir à M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA donne pouvoir M. Sébastien GRELLIER, M. Gilles CLOCHARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BODIN, M. DOBROMIR DOSEV donne pouvoir à M. Yannick FORTIN.

**Secrétaire de séance** : M. Jacky AUBINEAU

**Convocation** : le 27 juin 2023

-----

### **DEL N°20230703-02 - Aménagement d'un terrain synthétique et réhabilitation des vestiaires et sanitaires – Actualisation du plan de financement**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°20221024-18 portant adoption du plan de financement ;

**Considérant** que de nouvelles sources de financement pour l'opération « Aménagement d'un terrain synthétique et réhabilitation des vestiaires et sanitaires sur le stade Jean Nivet » vont être sollicitées ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	HT		
<b>MO</b>	<b>47 250,00 €</b>	DETR	300 000,00 €
		Région	100 000,00 €
		ANS	250 000,00 €
Marché de travaux		Fonds de solidarité départementale	146 568,00 €
Lot 1 - Terrassement	463 700,00 €	Fonds européens (FEDER/DEADER)	100 000,00 €
Lot 2 - Gazon synthétique	410 600,00 €	Ligue de football NA	60 000,00 €
Lot 3 - Clôtures - Pare ballon	100 700,00 €	SIEDS	30 000,00 €
Lot 4 - Eclairage sportif	118 600,00 €		
<b>S/s total terrain</b>	<b>1 093 600,00 €</b>	<b>S/s total subventions</b>	<b>986 568,00 €</b>
		Autofinancement	305 182,00 €
Lot 5 - Désamiantage	8 800,00 €		
Lot 6 - Démolition - Gros œuvre	11 400,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>1 291 750,00 €</b>
Lot 7 - Menuiseries int et ext	9 400,00 €		
Lot 8 - Plaquisterie - Plafonds - Isolation	10 800,00 €		
Lot 9 - Serrurerie	10 700,00 €		
Lot 10 - Carrelage	17 700,00 €		
Lot 11 - Peinture	22 000,00 €		
Lot 12 - Electricité	43 600,00 €		
Lot 13 - Plomberie	16 500,00 €		
<b>S/s total vestiaires</b>	<b>150 900,00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 291 750,00 €</b>		

**DÉCIDE** de solliciter les subventions suivantes :

- Trois cent mille euros au titre de la DETR ;
- Cent mille euros auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Deux-cent cinquante mille euros auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- Cent quarante-six mille cinq cent soixante-huit euros au titre du Fonds de solidarité départementale ;
- Cent mille euros auprès des fonds européens (FEDER/FEADER) ;
- Soixante mille euros auprès de la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine ;
- Trente mille euros auprès du SIEDS ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

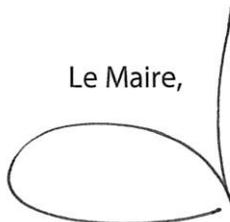
Le Secrétaire de Séance,



Jacky AUBINEAU

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Johnny BROSSEAU

# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2023

**Sont présents** : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : Mme Pierrette AUGER donne pouvoir à M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA donne pouvoir à M. Sébastien GRELLIER, M. Gilles CLOCHARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BODIN, M. DOBROMIR DOSEV donne pouvoir à M. Yannick FORTIN.

**Secrétaire de séance** : M. Jacky AUBINEAU

**Convocation** : le 27 juin 2023

### **DEL N°20230703-03 – Modification du règlement intérieur – Adoption du règlement de formation**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

**Vu** le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023 relatif au règlement de formation ;

**Considérant** que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel ;

**Considérant** que les actions de formations peuvent répondre à différents types d'objectifs :

- satisfaire aux évolutions des missions du service public ;
- développer les compétences des agents et les adapter à leur poste.

**Considérant** que la formation se présente sous deux catégories :

- Les formations statutaires obligatoires :
  - formations d'intégration ;
  - formation de professionnalisation ;
  - formations réglementaires : hygiène et sécurité, police municipale, etc.
- Les formations facultatives :
  - formations de perfectionnement ;
  - formations de préparation aux concours et examens professionnel ;
  - formations aux savoirs de base, actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française ;
  - formations personnelles suivies à l'initiative de l'agent.

**Considérant** le catalogue de formation proposé par le CNFPT et le plan de formation mutualisé de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Considérant** la nécessité d'adopter un règlement interne de formation fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement de formation tel que joint en annexe ;

**MODIFIE** le règlement intérieur sur les articles concernant le règlement de formation ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Jacky AUBINEAU

Le Maire,

Johnny BROSSEAU 



# MAIRIE DE CERIZAY

## ----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 03 juillet 2023  
-----

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : Mme Pierrette AUGER donne pouvoir à M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA donne pouvoir à M. Sébastien GRELLIER, M. Gilles CLOCHARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BODIN, M. DOBROMIR DOSEV donne pouvoir à M. Yannick FORTIN.

**Secrétaire de séance** : M. Jacky AUBINEAU

**Convocation** : le 27 juin 2023  
-----

### **DEL N°20230703-04 - Modification du règlement intérieur – Modification des horaires de travail des agents du CTM**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 ;

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** l'article 16 du règlement intérieur qui précise les modalités quant aux modifications ultérieures de ce même règlement ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023 ;

**Considérant** qu'il est apparu opportun de modifier les horaires de travail des agents du Centre Technique Municipal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de modifier le règlement intérieur des services tel que joint en annexe notamment en ce qu'il concerne les horaires de travail des agents du Centre technique municipal ;

**ADOpte** le règlement intérieur des services tel que joint en annexe ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Jacky AUBINEAU

Le Maire,



Johnny BROsSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

-----

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 03 juillet 2023

-----

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

**Pouvoirs** : Mme Pierrette AUGER donne pouvoir à M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA donne pouvoir M. Sébastien GRELLIER, M. Gilles CLOCHARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BODIN, M. DOBROMIR DOSEV donne pouvoir à M. Yannick FORTIN.

**Secrétaire de séance** : M. Jacky AUBINEAU

**Convocation** : le 27 juin 2023

-----

### **DEL N°20230703-05 – Création d'un emploi d'adjoint technique territorial**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 ;

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communs et de leurs établissements publics ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023 ;

**Considérant** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaire au fonctionnement du service ;

**Considérant** les propositions de titularisation d'un agent sur le grade d'Adjoint Technique :

Postes à créer	Temps de travail	A compter du
Adjoint Technique	35h	23/08/2023

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h) à compter du 23 août 2023 ;

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs, tel que joint en annexe à la présente ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Le Secrétaire de Séance,

Jacky AUBINEAU



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

-----

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 03 juillet 2023

-----

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : Mme Pierrette AUGER donne pouvoir à M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA donne pouvoir M. Sébastien GRELLIER, M. Gilles CLOCHARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BODIN, M. DOBROMIR DOSEV donne pouvoir à M. Yannick FORTIN.

**Secrétaire de séance** : M. Jacky AUBINEAU

**Convocation** : le 27 juin 2023

-----

### **DEL N°20230703-06 - Adhésion au Groupement d'Employeurs Sport & Animation – Convention cadre de mise à disposition**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des juridictions financières ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** les statuts et le règlement intérieur du GESA 79 ;

**Considérant**, la nécessité de recourir à des emplois mutualisés pour permettre la présence d'agents qualifiés sur les temps d'accueil périscolaire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les statuts, le règlement intérieur, la convention de mise à disposition de main d'œuvre salariée et les modalités de fonctionnement notamment financière du GESA ;

**AUTORISE** l'adhésion de la Ville de Cerizay au GESA 79 ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette adhésion et pour la bonne exécution des présentes.

Le Secrétaire de Séance,



Jacky AUBINEAU

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU

